

SANTÉ

Des patients de l'hôpital envoyés vers la résidence Domitys

VITRY-LE-FRANÇOIS Le centre hospitalier vitryat et la résidence du groupe Domitys s'associent et ouvrent à des patients éligibles une alternative à la chambre d'hôpital : l'hébergement temporaire non médicalisé. On vous explique.

SOLINE CARBILLAT

C'est du gagnant-gagnant, assure-t-on ! Le centre hospitalier de la Cité rose a signé en avril dernier une convention avec la résidence vitryate Domitys, dénommée La Salamandre. Entrée en vigueur depuis le mois de mai, cette dernière permet au premier partenaire d'orienter des patients éligibles vers le second, proposant une prestation d'hébergement temporaire non médicalisé. « Nous en proposons deux ou trois, des 12 et éventuellement un 13 », indique Tülay Ofazoglu, directrice de la résidence haut de gamme de services seniors-Domitys.

Le coût d'une nuitée dans un « hôtel hospitalier » semble séduire

La promesse de ce dispositif est simple. Une prise en charge comme à la maison pour les patients et celle d'une meilleure fluidité des plannings d'occupation des lits pour l'hôpital avec, au passage, de belles économies. Comment cela fonctionne ? « Un patient qui est dans notre service de médecine, il est sortant médicalement. Il n'a plus besoin de surveillance en continu, mais il ne peut pas rentrer chez lui immédiatement pour des raisons sociales ou autres. Eh bien le médecin va pouvoir prescrire qu'il vienne chez Domitys pour une, deux ou trois nuits. J'ai pris un exemple d'après hospitalisation, mais cela peut être avant également, selon les cas de figure »,



Arnaud Mongeville, directeur du centre hospitalier de Vitry-le-François, et Tülay Ofazoglu, directrice de la résidence La Salamandre du groupe Domitys. Soline Carbillat

précise le directeur de l'établissement de soins, Arnaud Mongeville.

« Nous nous occupons de la partie hébergement seulement. Nous ne sommes pas médicalisés ici. L'idée est d'apporter des solutions pour des personnes qui suivent des soins et qui sont soit géographiquement éloignées de l'hôpital, isolées ou dont le logement n'est pas adapté. Chez nous, tout est pensé PMR [personnes à mobilité réduite, NDLR], souligne Tülay Ofazoglu.

Outre une convalescence dans un

cadre plus chaleureux et intimiste que l'hôpital pour le patient, ce dispositif permet de fluidifier la capacité d'accueil des services en libérant des lits, mais ce n'est pas le seul argument. Le coût d'une nuitée dans un « hôtel hospitalier » semble séduire. « Le tarif est de 80 euros la nuitée avec pension complète et hors extras proposés au sein de la résidence. C'est-à-dire, avec le petit-déjeuner, le déjeuner et le repas du soir inclus », explique la directrice de la résidence. Domitys s'aligne sur la tarification, par nuit, prise en

charge par l'Assurance maladie. En comparaison, « une nuit au sein du service de Soins médicaux et de réadaptation, un des moins coûteux, est de 300 euros », note Arnaud Mongeville.

La résidence envoie la facturation des nuitées enregistrées à l'hôpital. Ce dernier paie les montants et transmet les informations à l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation pour être remboursé. « Les hôpitaux ont tout intérêt à développer ce type de convention parce qu'aujourd'hui

À SAVOIR

• **Les hôtels hospitaliers** ou hébergements temporaires non médicalisés ont été expérimentés, dès 2017 et pendant trois ans, avant d'être généralisés, via la mesure 17 du Ségur de la santé, à l'ensemble des établissements de santé souhaitant mettre en place une convention.

• **À qui s'adresse ce dispositif ?** À tout patient, dont les équipes de soins proposent ce mode d'hébergement sur prescription médicale. Par exemple, il peut s'agir de personnes dont l'état de santé ne nécessite pas une surveillance médicale ou paramédicale en continu, avec un logement éloigné du centre hospitalier.

• **Les établissements de santé publics ou privés** ont la possibilité de déployer ce dispositif dans leurs locaux ou de faire appel à un tiers (prestataires hospitaliers, résidences, structures associatives...).

• **Le forfait de la nuitée est fixé à 80 euros.** Il comprend les frais d'hébergement des patients ainsi que des éventuels accompagnants.

résident dans nos lits des personnes qui ne peuvent pas sortir pour des raisons liées à leur domicile par exemple et non à leur état de santé. Ils emboîtent en quelque sorte les lits. Il faut que les patients présents à l'hôpital soient ceux qui en ont besoin », signe et affirme le directeur de l'établissement de santé. ■

Des frais supplémentaires ne seront pas demandés par Domitys en cas de présence d'un animal de compagnie ou d'accompagnants de patients pour les nuitées. Seuls les repas des accompagnants seront, eux, facturés.

Du 27 mars au 27 mai 2025

AVANT TRAVAUX

LIQUIDATION TOTALE

Tout doit disparaître !

Autorisation V1.061.006.025 (R01)

La Maison Contemporaine
MOBILIER & DÉCORATION

13 avenue Mercuria (à côté de MAXILITERIE)
51470 - SAINT-MEMMIE - 03 26 69 02 09

© 2025/2020

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)